



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 39 - octobre 2002

# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch spv.aud@bluewin.ch

J.A.B  
1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127  
1000 Lausanne 19  
paraît 4 à 6 x l'an

## Tout nus !

Cette livraison de *Majuscules* est, pour bonne part, consacrée aux résultats de la consultation de rentrée, mais, on y trouvera aussi le compte-rendu de la rencontre qui a vu se réunir les responsables de la DGEO et le comité de la SPV en date du 12 septembre dernier.

Des promesses, encore des promesses ... De la tchatche et c'est tout, diront certains. Comment en fin de compte leur donner tort ?

A ce jour et malgré les appels de la SPV, les résolutions des dernières AD, l'insistance mise, chaque fois que faire se peut, à signaler le désarroi de nos collègues sur l'encadrement pédagogique, on répond de manière évasive, on se veut rassurant, lénifiant, compassionnel, compatissant... condescendant ! Au-delà du déclamatoire... pas grand chose!

Ainsi, on glisse sous le paillason les scories échappées de l'enveloppe en tablant sur une «approche formative des directions d'établissement», sur un hypothétique clonage des meilleurs, reléguant aux calendes grecques le questionnement de ceux qui ne semblent pas à la hauteur... Si leur cahier des charges n'est pas tenable, et bien, que les directeurs le disent haut et fort, ils nous trouveront à leur côté!

Que l'on soit clair: ou le conseil de direction assume vraiment la responsabilité pédagogique dans les établissements et il peut répondre, animer et dynamiser les équipes de maîtres ; ou tout ceci n'est que poudre aux yeux et, dans ce cas, on imagine (on régénère?) des relais pédagogiques spécifiques.

### Il existait des relais... qu'en a-t-on fait?

Il n'est plus supportable de renvoyer aux collègues la responsabilité de tout et de n'importe quoi !

Il est inacceptable de créer des documents de référence et des moyens d'enseignement de qualité (PEV 2001 ; séquences didactiques en français ; environnement 1 à 3P...) ...de se contenter de distribuer ceux-ci dans les casiers des maîtres ; et de laisser tout nus les collègues, à patauger dans des approches contradictoires, des incertitudes, pour finalement décourager ceux-là même sur lesquels il faudrait d'abord s'appuyer.

On renvoie à la HEP: fort bien ! Mais nos collègues ont d'abord besoin de référents locaux (ou départementaux) identifiés qui puissent répondre aux écueils quotidiens. De plus la position de l'Etat sur la formation continue, telle qu'elle est, à ce stade, présentée dans le cadre des négociations DFJ-associations sur l'application de la Lpers, ne permet pas de placer celle-ci dans une dynamique reconnue : quelques seules périodes de formation continue sur temps d'enseignement, c'est inadmissible.

Nous savons faire la part des choses : quand les collègues les plus convaincus par le changement s'appêtent à tout envoyer en l'air, c'est que le feu est dans la maison.

Pendant ce temps, le vent souffle, on a le sentiment que les services de protection de l'incendie jouent aux cartes et l'on demande aux victimes du sinistre de maîtriser le brasier.

Après que la DGEO eut tout démantelé, il y plusieurs mois que l'on entend parler de la refonte des commissions de branche et la création d'une commission pédagogique transversale de la DGEO. On continue d'en annoncer l'imminence. A ce jour, pas la moindre concrétisation du projet.

Il existe une Commission consultative de l'enseignement (du Conseil d'Etat) où ceci pourrait être discuté. Celle-ci n'a plus été convoquée depuis plus de 6 mois !

La loi scolaire instaure (encore à ce jour..., mais oui !) des conseillers pédagogiques et des chefs de file. Qu'on donne à ces derniers des responsabilités clairement identifiées sur le terrain. Que leurs compétences soient reconnues... ou que l'on assume le fait qu'ils n'en ont pas ! Il faut maintenant choisir !

Jacques Daniélou

## EVM : STOP ou ENCORE...

Le questionnaire de la rentrée 2002, sous un titre quelque peu provocateur - simpliste ont jugé certains -, avait comme objectif, tel que libellé, de *permettre au comité de poursuivre sa réflexion et son action en s'appuyant sur une meilleure connaissance des attentes des collègues.*

1150 d'entre eux ont répondu (près de 39 % des membres de la SPV). Nous ne devons pas cacher que nous attendions mieux (réponses en OUI-NON ; enveloppe-réponse). Néanmoins, la photographie, si elle n'est pas totalement nette, permet de dessiner le visage de ce à quoi les collègues croient et de ce qui doit être mis en débat avant de se précipiter dans des prises de position non documentées.

Certains ont pu regretter l'absence d'injonctions du comité. C'est un choix. Nous l'assumons.

Dès lors, et se basant sur le préambule du questionnaire, le comité n'estime pas que les résultats publiés ci-dessous soient à considérer comme un mot d'ordre automatique et comminatoire, dont il s'agirait simplement de prendre acte, avant de le mettre en musique.

Nous pouvons néanmoins assurer aux membres que le comité tiendra largement compte des réponses fournies ; nous espérons d'autre part que celles-ci pourront permettre au débat de se poursuivre, au sein de la SPV et dans les établissements.

Le comité remercie chaleureusement les collègues qui ont pris la peine de répondre, particulièrement celles et ceux qui ont complété leurs réponses par des commentaires qualitatifs dont on trouvera la synthèse ci-dessous.

### La SPV doit soutenir l'initiative libérale sur les notes

	% de OUI	% de NON	% de Ne sait pas
Cin	26	66	7
CYP 1	33	58	9
CYP 2	44	43	13
CYT	40	53	6
7-9	47	44	9
autres	26	61	13
inconnu	45	47	8
<b>TOTAL</b>	<b>39 %</b>	<b>52 %</b>	<b>9 %</b>

L'assemblée des délégué-es de la SPV de mai 2002 invitait le comité à mettre en place un groupe de travail pour proposer une opposition argumentée à l'initiative dite : « Des notes pour une école transparente <sup>1</sup> ». Dès lors, il était important de recueillir l'opinion de celles et ceux qui pratiquent (depuis maintenant 5 ans au CYT), ou qui découvrent (les collègues du CYP 2) l'évaluation sous « EVM » ...

Les membres de la SPV soutiennent donc clairement la position de leur assemblée des délégué-es et refusent l'initiative.

Seuls nos membres qui enseignent dans les trois derniers degrés de l'école obligatoire estiment que des notes et des moyennes doivent être réintroduites et invitent à soutenir l'initiative libérale. On sait que ces degrés, suite au compromis issu du dépôt de l'initiative, pratiquent à nouveau une évaluation chiffrée (travaux significatifs et moyennes - pondérables qualitativement - de ces évaluations sous forme de notes). Ce résultat pourra donc apparaître comme paradoxal. L'interprétation de celui-ci est ambiguë, la faible majorité qui se dégage chez les 7-9 pouvant être lue comme un soutien à l'approche contenue dans le

<sup>1</sup> Et non pas « crédible », comme une certaine actualité nous l'a fait écrire de manière erronée !

complément à la DI 1.08 (cadre général de l'évaluation du travail des élèves dans la scolarité obligatoire vaudoise), ou, au contraire, que celle-ci ne correspond pas aux attentes.

Certains veulent sans doute aller plus loin en revenant à une pratique traditionnelle de l'évaluation sous forme de notes et de moyennes sans aucune approche qualitative et compétence reconnue à notre professionnalisme. C'est sans doute là que le bât blesse : ce système mixte (notes, moyennes, mais aussi une latitude donnée à l'enseignant de « pousser vers le haut » la moyenne) semble plutôt un facteur de confusion chez les collègues et les parents : il est perçu comme porteur d'embrouilles.

Au CYP 2, les résultats sont partagés, avec un fort taux de non-réponses. Le comité émet l'hypothèse que l'absence de pratique divise nos collègues entre « partisans d'EVM » qui acceptent le paquet et son cortège de réformes et celles et ceux chez qui l'emporte encore la résistance au changement. Cette résistance est parfois décrite comme liée à la peur, à l'incertitude et à la mouvance potentielle du système (« Ça change tout le temps... »).

Il est remarquable de constater que, malgré les difficultés et les tensions liées à l'orientation en fin de CYT, on ne trouve, dans cet ordre d'enseignement, que 4 collègues sur 10 pour soutenir l'initiative libérale.

De nombreux commentaires indiquent que ceux qui soutiennent le retour à des notations chiffrées estiment néanmoins que l'on doit éviter d'en faire des moyennes (en particulier des « moyennes seuil » pour l'orientation). Ou, alors, on propose aussi une certaine « souplesse » dans l'interprétation des moyennes (comme c'est déjà le cas en 7-9, mais avec les ambiguïtés que cela comporte).

On pose la question des parents allophones et de la difficulté de trouver des mots objectifs et une approche homogène<sup>2</sup> des « appréciations et commentaires » ; dans ce cadre, celles et ceux qui soutiennent l'initiative relèvent que la note reste le seul système compréhensible par chacun!

Un collègue propose que les notes soient réservées aux disciplines « lourdes » (français-maths) et que le reste soit transmis sous forme d'appréciations.

Une autre invite à déconnecter la transmission de l'évaluation et les modifications de pratiques induites par la réforme EVM. Elle parle de « l'enrobage des résultats et perte de temps passé à réfléchir aux mots qui collent au mieux aux capacités des élèves ».

Enfin, bon nombre de réponses indiquent que si le parti libéral s'est emparé de cette problématique, soutenir l'initiative situerait la SPV aux côtés de ce parti, qui n'a jamais appuyé la réforme (ni les fonctionnaires). Ainsi, ces collègues invitent le comité à faire un choix politique et à résister à ce qu'ils considèrent comme le début de la fin de la réforme.

### Retour à deux bulletins d'information annuels (dès le CYP 1)

	% de OUI	% de NON	% de Ne sait pas
Cin	61	23	16
CYP 1	64	34	2
CYP 2	74	19	7
CYT	56	20	24
7-9	47	28	25
autres	68	22	10
inconnu	71	21	8
<b>TOTAL</b>	<b>62 %</b>	<b>25 %</b>	<b>14 %</b>

<sup>2</sup> À ce propos, une collègue milite fortement pour un « matériel officiel cantonal avec les objectifs à atteindre visibles pour les parents, ainsi qu'un fichier d'exercices-tests et identiques pour tous les élèves du canton ».

**Retour à deux bulletins d'information annuels (dès le secondaire)**

	<b>% de OUI</b>	<b>% de NON</b>	<b>% de Ne sait pas</b>
Cin	21	52	27
CYP 1	19	61	20
CYP 2	14	61	25
CYT	31	48	21
7-9	50	37	13
autres	27	43	30
inconnu	25	44	31
<b>TOTAL</b>	<b>28 %</b>	<b>50 %</b>	<b>22 %</b>

Près de 6 répondants sur 10 soutiendraient l'idée de revenir à deux bulletins dès le CYP 1.

La majorité de NON à la deuxième question ne fait que confirmer cet état de fait : si on a répondu qu'il fallait passer à deux bulletins dès le CYP 1, on va bien sûr répondre NON à la deuxième question !

Rappelons que c'est ce que demande une pétition adressée au DFJ, initiée dans les établissements, relayée par le SSP (par opportunisme ?) et déposée au début de l'été de cette année.

Ces résultats nous ont surpris. Si l'on peut comprendre que l'emphase prise par certains conseils de classe, au CYT en particulier, peut conduire à la volonté de réduire ce que beaucoup considèrent comme une « enflure administrative »,<sup>3</sup> on ne peut dissocier la question du nombre de bulletins de celle de la transmission « au jour le jour » de l'information aux parents. Il nous semble difficile de s'opposer à l'initiative du parti libéral et en même temps de se prononcer pour le retour à deux bulletins...

Ainsi, certains commentaires rappellent qu'au début de l'exploration, les 4 bulletins annuels favorisaient (obligeaient...) les rencontres régulières avec les parents. On craint que ce lieu de partenariat disparaisse : « Il faut que des informations régulières soient données aux parents », et l'on signale que le système actuel est « fructueux » en termes de relation école-famille. La suppression de la notation chiffrée implique de fait une information régulière et cela semble militer pour le maintien de 3 bulletins annuels.

D'autres signalent encore une fois que rien ne serait pire qu'un nouveau changement en termes de déstabilisation des parents (« qu'on nous laisse le temps de prouver à ses détracteurs qu'EVM est une bonne réforme ! »).

Enfin, un collègue fait une proposition formelle. Son aspect novateur, et notamment le fait qu'elle intègre la notion de cycle, nous invite à la transmettre, pour discussion :

**Le Cycle de transition comporterait 5 périodes d'évaluation en 2 ans.**

Période 1 :	10 semaines	adaptation
Période 2 et 3 :	18 semaines chacune	fin de période 3 = intention orientation
Période 4 :	18 semaines	fin de période 4 = décision d'orientation
Période 5 :	10 semaines	fin de cycle

<sup>3</sup> On demande des décharges pour ces travaux ; certains à hauteur d'une journée. D'autre part, on estime qu'en « en faisant trop », lors des conseils de classe, on fournit les verges pour se fouetter et que cela conduit ensuite à revendiquer 2 bulletins seulement. « il faut trouver un système de conseils de classe moins lourd et moins astreignant » signale-t-on. On soutient le passage à deux bulletins quand on dit que « cela allégera le travail démentiel des collègues, surtout quand le directeur impose plus que le nécessaire. »

D'autres collègues militent aussi pour que l'on réfléchisse en cycles et affirment que la référence à une périodicité annuelle de l'information aux parents est une mauvaise entrée.

D'autre part, on signale que la troisième évaluation transmise aux parents est source de confusion, dans la mesure où elle est ressentie comme purement certificative.

### Responsabilité de la décision d'orientation donnée aux parents

	% de OUI	% de NON	% de Ne sait pas
Cin	28	51	21
CYP 1	29	54	17
CYP 2	26	58	17
CYT	44	48	9
7-9	27	63	10
autres	38	51	11
inconnu	33	56	10
<b>TOTAL</b>	<b>30 %</b>	<b>56 %</b>	<b>14 %</b>

Les chiffres sont clairs.

Aucun ordre d'enseignement n'estime majoritairement que cette responsabilité, *in fine*, doit appartenir aux parents (30 % de OUI au final).

Néanmoins, un examen par ordre est intéressant dans la mesure où l'on est plus partagé, au CYT. Pour cet ordre d'enseignement, les commentaires indiquent que c'est surtout par souci de paix que l'on se prononce pour le OUI, mais aussi dans le sens d'une nouvelle « responsabilisation » des parents. Néanmoins, beaucoup estiment qu'il s'agit là d'un acte posé par des « professionnels » et que, dès lors que la décision serait donnée aux parents, ce professionnalisme est mis en danger.

Les 7-9 y sont le plus opposés. On craint une hémorragie en VSO (« la mort de la VSO est ainsi programmée ! » va-t-on jusqu'à affirmer, ce qui implique et confirme sa mauvaise image) et une 7<sup>ème</sup> vécue comme année de « réorientation ». Dans ce sens, certains partisans du OUI estiment que, si la responsabilité décisionnelle est donnée aux parents, celle-ci ne pourrait dépasser un « cran » d'orientation (VSO-VSG/ VSG-VSB) et devrait être assortie de la conditionnalité au 7<sup>ème</sup> degré.

Enfin, on sera surpris de voir un si faible soutien à cette idée au Cin et aux CYPs. Il y a encore du chemin à faire dans la relation école-famille et les « méfiances » sont encore fort grandes. Cette question semble d'abord vécue en termes d'opposition de pouvoirs. Il est clair qu'à ce stade, les répondants estiment que celui-ci doit revenir à l'école !

Si le comité et la conférence des présidents de la SPV penchent clairement pour la responsabilité d'orientation donnée aux parents, le dossier n'est manifestement pas mûr et doit être largement mis en débat, avant toute décision précipitée.

**Le système à trois voies doit être remis en cause**

	<b>% de OUI</b>	<b>% de NON</b>	<b>% de Ne sait pas</b>
Cin	18	42	40
CYP 1	25	33	41
CYP 2	21	42	37
CYT	32	49	20
7-9	23	67	10
autres	36	36	27
inconnu	21	58	21
<b>TOTAL</b>	<b>25 %</b>	<b>48 %</b>	<b>28 %</b>

A ce jour, seuls un quart des collègues estiment que l'on doit engager une réflexion de fond et militer pour un système intégré. Les 7-9 (directement concernés ?) y sont le plus opposés, mais la barre des 50 % de NON n'est, néanmoins, pas franchie pour les autres ordres d'enseignement. On pourra être étonné du faible soutien à cette approche de la part des collègues du Cin, mais le fort taux de non réponse chez les maîtresses enfantines et de la part de nos collègues des CYPs montrent que ce n'est pas vraiment leur souci premier.

Mais, est-ce l'effet PISA, c'est néanmoins un socle important qui affirme que cela peut et doit être mis en discussion ; même si ce n'est pas le moment ... Bon nombre estiment que la rupture de fin de 6<sup>ème</sup> pose un problème de sens de la réforme, ainsi que la question le suggérait par ailleurs (le CYT est le plus favorable à une remise en cause de la structure !).

Entre les tenants purs et durs d'un système en filière (un collègue propose de revenir à l'examen en fin de 6<sup>ème</sup>, résolvant ainsi la question de l'orientation...) et ceux qui prônent une hétérogénéité complète, on trouve des propositions et pistes intermédiaires, en faisant parfois référence aux expériences alors menées s en «zone pilote»:

- Passage progressif à l'école unique par un système à deux voies ;
- décloisonnement et intégration pour certaines disciplines ;
- système à niveaux dans les branches « dures ».

Un collègue relève que le système vaudois de filières cloisonnées est bientôt unique en Europe et dans le monde. Un autre affirme que les élèves de VSO qui veulent progresser ne trouvent pas un environnement propice au sein du système en filières.

Enfin, c'est bien l'absence de modèles qui fait peur...

**On doit favoriser l'intégration des élèves de classe D et R dans les classes ordinaires**

	<b>% de OUI</b>	<b>% de NON</b>	<b>% de Ne sait pas</b>
Cin	38	50	12
CYP 1	30	53	17
CYP 2	26	66	9
CYT	19	59	22
7-9	24	58	18
autres	33	51	16
inconnu	23	62	14
<b>TOTAL</b>	<b>27 %</b>	<b>60 %</b>	<b>15 %</b>

Seuls 27 % de collègues sont prêts, sans réserve, à soutenir cette approche. C'est peu, mais c'est aussi beaucoup, si l'on considère que l'on ne croit que fort peu à la volonté de l'Etat de soutenir financièrement et « logistiquement » cette réforme à hauteur de l'ambition qu'elle sous-tend.

C'est au CYT et au CYP 2 qu'on y est le plus opposé. Alors qu'on est en train de trouver ses marques, ou d'entrer en EVM, ce n'est vraiment pas le moment d'en rajouter une couche.

On ne manquera néanmoins pas d'être surpris par les chiffres des premiers degrés. Alors que l'intégration est le lot quotidien -en particulier au Cin - des collègues, seule une minorité soutient cette intégration !

C'est la question qui a valu le plus de commentaires qualitatifs. Ceux-ci se développent selon quelques axes principaux, qu'il est utile de signaler, même s'ils sont par ailleurs largement connus :

Non, car...

- les classes R ou D assurent un soutien personnalisé et sécurisant (différenciation structurelle) ;
- les élèves en difficulté sont l'objet de moqueries et de marginalisation (protection par l'homogénéité) ;
- l'intégration conduit à une situation de stress partagé (confort du maître et de l'élève);
- l'hétérogénéité entraînerait un « nivellement par le bas ».

Oui, mais aux conditions impératives suivantes :

- si les effectifs sont à hauteur de l'ambition (15-18 au maximum)<sup>4</sup> ;
- si les élèves en difficulté comptent pour 2 ou 3 élèves ordinaires dans l'enveloppe pédagogique;
- si une collaboration avec l'enseignement spécialisé se développe largement (maîtres de classes D itinérant, soutien pédagogique spécialisé, notamment)
- si la classe est tenue par deux enseignants (variante : 3 enseignants pour 2 classes) ;
- si l'on établit des niveaux ;
- si l'intégration est partielle et ne concerne que quelques disciplines ;
- si des moyens d'enseignement différenciés sont fournis ;
- si un projet est bâti autour de l'élève ;
- si l'établissement est au cœur du projet (classes-ressource/ réseau de compétences) ;
- s'il s'agit de difficultés d'apprentissage<sup>5</sup> ;
- si la formation suit ;
- si l'on assure un socle de compétence « sérieux », pour tous, en fin de scolarité.

Un collègue, enseignant dans un village, interroge l'équité : « Nous, on est obligés de faire avec ce que l'on a... ». Une seule collègue évoque le fait que la possibilité de parcourir les cycles primaires en 3 ans permet des ouvertures.

La SPV, sous la direction de Jacques Cuttelod, a mis en place un groupe de travail « intégration ». Sur la lancée de la résolution de l'AD de mai 2002, ce groupe étudie actuellement l'opportunité de rencontres décentralisées sur cette question et/ou le collationnement d'expériences et de bonnes pratiques.

**Comme déjà dit, le comité de la SPV forme le vœu selon lequel les résultats de cette consultation puissent être la base de discussions entre collègues, au sein des établissements.**

**À ce stade, le comité prend acte des réponses des membres de la SPV. Il en tiendra compte et les fera connaître aux responsables de la DGEO et à la cheffe du département, notamment en ce qui concerne la possibilité offerte aux parents de choisir en dernière instance l'orientation de leur enfant et l'éventualité d'un passage à deux évaluations annuelles.**

**Sur l'intégration et la mise en question du système en filière, le débat doit être poursuivi, notamment à la lumière de comparaisons intercantionales et internationales.**

Le comité de la SPV  
Octobre 2002

<sup>4</sup> Dans ce sens, l'enveloppe pédagogique n'a de loin pas rassuré partout.

<sup>5</sup> On évoque souvent la question du comportement, et l'on craint que le groupe classe en soit par trop perturbé...

## Rencontre de rentrée entre le comité SPV et la DGEO

Le 12 septembre dernier, le comité de la SPV a rencontré la Direction de l'enseignement obligatoire (Daniel Christen, Pierre Jaccard, Cilette Cretton et Christine Bossuat) pour échanger autour du déroulement de la rentrée et évoquer les perspectives qui entourent l'école vaudoise, à court et moyen termes.

Dans une séance de trois heures, les problématiques ci-dessous ont été rappelées ; ce sont les éléments de réponse de la DGEO, dont nous avons pris note, que nous publions ci-après.

### *Sur la rentrée... et l'enveloppe*

Si la rentrée est apparue comme « pacifiée », c'est que l'on assiste à un ralentissement de rythme, et non pas à un changement de cap ; on doit largement cette absence d'agitation à la gestion par enveloppe pédagogique.

En ce qui concerne « l'enveloppe », et grâce au logiciel de gestion Lagapes, une vision générale pourra être établie dès mi-novembre. Les informations recueillies permettront à la DGEO de montrer en quoi le système a évolué. Un bilan sera tiré et des remédiations pourront être apportées.

De plus, un échantillonnage d'établissements sera étudié de manière fine, afin de comprendre quels choix ont été faits sur le plan local. La SPV est conviée à une discussion de ce bilan.

La DGEO estime que, là où une gestion participative a été mise en place, l'exercice apparaît d'ores et déjà comme réussi.

La visée formative d'EVM peut être élargie à la gestion des établissements. Il ne s'agit pas de réprimander les conseils de direction, mais de les appuyer dans leur gestion.

La DGEO affirme que les lois et les règlements sont respectés et restent les références premières, même si la pratique montre que ce n'est pas possible partout. La direction réaffirme que si des économies sont demandées au DFJ dans le cadre du budget 2003, celles-ci ne devraient pas toucher la pédagogie, notamment le taux d'encadrement proposé par l'enveloppe.

La SPV ayant rappelé que les collègues continuent à percevoir l'information par la presse (ce fut encore une fois le cas cette année !), la DGEO signale que les directions d'école, elles ont été conviées à une séance d'information dans la foulée de la conférence de presse de rentrée.

La SPV a rappelé que les canaux d'information sont toujours insuffisants et que le Courrier du DFJ et Code Barre n'était pas perçus et reçus comme il se devrait. Le comité a encore une fois fait référence au défunt « Perspectives »...

### *Sur l'encadrement pédagogique*

À la remarque faite que la SPV fait de plus en plus souvent office de conseil pédagogique, la DGEO rétorque que des réponses peuvent être apportées dans un cadre d'intervision (co-coaching entre pairs) ou sous le coaching d'enseignants expérimentés. Des ressources existent au sein des établissements ; les animateurs de formation (AFE), les praticiens formateurs et les chefs de file peuvent fonctionner comme appuis locaux. Les établissements ne seront pas en réforme, tant que les acteurs, et en particulier les maîtres, n'en auront pas intégré les principes.

La DGEO estime qu'il ne lui est pas possible d'envoyer systématiquement un délégué du DFJ et se substituer aux collaborateurs par une intervention extérieure (gestion d'une soirée d'échange avec les parents, par exemple).

La réforme a maintenant pris son rythme de croisière et les compétences sont progressivement acquises par les enseignants ; mais il s'agit aussi de pouvoir faire des bilans d'établissement et dire ce qui est ou



non souhaitable, afin de pouvoir réguler la pédagogie. La DGEO rappelle que ce sont bien les directeurs qui sont les garants de la qualité pédagogique au sein des établissements.

Enfin, les commissions de branches vont être réactivées autour de professionnels des disciplines. Elles sont en cours de constitution... Ceux qui les composent siégeront ad personam. En outre, une commission pédagogique transversale de la DGEO sera constituée, dans laquelle des représentants des associations pourront être conduits à siéger.

### *Et de tout un peu*

- La DGEO estime que la possibilité est réelle de voir l'initiative libérale sur les notes l'emporter si on ne présente pas un dispositif incluant la problématique de la **responsabilité de décision d'orientation en fin de Cycle de transition** et de la **périodicité des bulletins**.  
Un groupe de travail planche actuellement sur la question de l'orientation. Un autre va être constitué sur la périodicité de l'information aux parents (retour à 2 bulletins annuels), en réponse à la pétition de juin ; une demande est faite pour que la SPV y soit représentée.
- La **DI sur les conflits**, à laquelle l'ADESOV et la SPV avaient travaillé, est en panne. La DGEO estime que l'on doit plutôt aborder la question sur le plan de la prévention des conflits et renvoyer aux instances prévues (à la hiérarchie supérieure, puis au futur Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale, par exemple) ce qui relève d'un dysfonctionnement relationnel avéré entre maître et direction. La direction générale affirme qu'il convient d'abord d'appliquer les lois et règlements existants ou à venir. Dans ce sens, le groupe de travail initial devrait être informé de l'évolution du dossier.
- Une « **recommandation** » sur les **devoirs à domicile** doit voir le jour de façon imminente. Cette référence doit présenter le minimum de ce qui est attendu par la DGEO. Il s'agit de bien séparer ce qui appartient à l'école et à la famille. La recommandation pourrait exister, notamment sous forme de « poster » à afficher en classe. La direction du service ne s'est pas encore déterminée à ce sujet.
- La DGEO confirme que **toute période d'enseignement en présence des élèves doit être rétribuée normalement**. À ce stade, les 4 périodes d'économie familiale qui comprennent les repas et les nettoyages en présence des élèves sont donc payées à plein. Mais, cela n'exclut pas qu'une réflexion puisse être menée sur l'attribution du nombre de périodes de ce cours.
- Un projet est en cours afin d'établir la manière dont pourrait être traité le **bicentenaire du Canton** et l'avènement de la **nouvelle Constitution**. Pour la DGEO, c'est l'occasion de relancer l'enseignement du civisme dans les écoles, elle proposera une série d'activités autour de la « médiation » en référence à l'acte napoléonien.  
Ce à quoi, la SPV a répondu que le seul souvenir d'événements politiques marquant le Canton qu'ont les élèves et les maîtres, ce sont bien les congés accordés, par exemple lors de la nomination d'un Vaudois au Conseil fédéral...

Le comité

# Nouvelle loi sur le personnel

## Quels changements pour les enseignants ?

Une loi aussi importante et les règlements d'application conséquents qui l'accompagnent vont modifier des habitudes et des pratiques que les fonctionnaires de l'Etat n'ont même plus conscience d'avoir. Pour certaines catégories de professions, ces modifications seront peut-être imperceptibles. Pour d'autres, dont les enseignants, il faudra s'adapter et faire usage des droits nouveaux accordés.

Pour les collègues, le changement est encore plus important par le fait que depuis deux ans, les enseignants sont devenus à 100% des employés de l'Etat, une des décisions prises dans le cadre du projet «Etacom», qui a modifié de manière très conséquente les rapports entre l'Etat et les communes dans le domaine scolaire.

Chacune, chacun, aura besoin de temps pour s'adapter, et, en même temps, devra en prendre pour s'informer et comprendre le nouveau contexte dans lequel il sera appelé à travailler.

Il ne faut pas croire que les seules modifications sont celles que nous avons obtenues dans le cadre de l'accord d'avril 2001. D'autres, concernant les rapports de travail, les licenciements possibles, les contestations de décisions et les congés accordés, sont encore plus importants et influenceront à l'avenir les relations hiérarchiques. Le secrétariat SPV va dresser une liste des sujets avec quelques explications sommaires pour parution dans le premier numéro de Majuscules de 2003.

### *Une information sur le terrain !*

Le soussigné est conscient que cette information écrite sera insuffisante. Pour cette raison, et avec l'appui du comité cantonal, des rencontres décentralisées seront organisées dans le canton pour répondre aux nombreuses interrogations que susciteront les nouvelles règles en vigueur.

*Désirez-vous qu'une de ces rencontres ait lieu dans votre établissement ?* Faites-le nous savoir en nous écrivant ou en envoyant un courriel (spvaud@bluewin.ch) le plus rapidement possible afin d'organiser ces séances, importantes, dans les meilleurs délais.

---

3 changements importants à connaître dès maintenant:

- Le congé d'allaitement ;
- Les périodes de décharges en fin de carrière ;
- La demande, sur présentation d'un projet, d'un congé sabbatique de 3 à 6 mois rémunéré et comptant comme temps de service.

### **Le congé d'allaitement**

Il doit être demandé en principe 2 mois avant la fin du congé de maternité.

Comme nous sommes dans une période de transition, toutes les collègues qui ont un congé de maternité qui se termine (selon le courrier de l'OPES) après le 31 décembre 2002 ont le droit au congé d'allaitement même si le délai n'est pas respecté.

**Les décharges en fin de carrière**

- Pour l'ensemble des collègues, ces 6 périodes peuvent être prises durant les 3 dernières années avant la retraite, selon leur choix et l'accord du directeur (pour des raisons d'organisation liées à l'établissement.)

- Les collègues qui prennent leur retraite durant l'année scolaire 2003-2004 ont la possibilité d'obtenir 6 périodes de décharge, avec le maintien du salaire, durant leur dernière année d'enseignement.

Dans ce cas, la demande doit parvenir au directeur au plus tard le 28 février 2003.

**Le congé sabbatique**

- Les collègues, qui désirent obtenir un tel congé durant l'année scolaire 2003-2004, doivent faire parvenir leur dossier, avant le 28 février 2003, à la commission ad hoc, pour décision et transmission de l'accord du congé auprès de leur direction.

**Ces dispositions ne sont effectives que si la nouvelle Loi sur le Personnel entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003 et si le Grand Conseil adopte les modifications de la loi scolaire y relatives.**

Jean-Marc Haller

**Les gais calculs de *La Gazette* !**

**La livraison de la Gazette no 118 (du 2 octobre 2002) offre des perspectives intéressantes et ouvre des horizons plein de promesses pour la défense du monde de l'enseignement.**

Outre le fait que l'information fournie par l'organe de presse de l'Etat tord quelque peu l'Histoire de cette difficile négociation (Il est trompeur de dire que l'accord du 10 avril 2001 aurait été conclu entre le conseil d'Etat et les syndicats et associations faitières d'enseignants. Ce n'est pas le cas, puisque seules la FSF et la SPV l'ont signé.

Ainsi ceux qui ont dénoncé cet accord peuvent maintenant se prévaloir d'acquis que par ailleurs ils n'ont cessé de minimiser...), la correspondance établie entre la diminution du temps de travail obtenue par l'ensemble des fonctionnaires et le passage à deux semaines de vacances scolaires à Pâques aura de quoi surprendre, irriter ou faire rire.

Si 3 jours de vacances scolaires à Pâques, comme l'indique l'article de *La Gazette*, correspondent à une heure hebdomadaire et une semaine de vacances, on doit en conclure que trois jours d'enseignement correspondent à 88,5 heures de travail (47 heures + 41,5 heures = 88,5 heures). L'enseignement se déroulant sur 186 jours, le temps de travail annuel d'un enseignant est donc de 5487 heures (ou 132 semaines par année !).

Il est vrai que d'autres compensations ont été obtenues (6 périodes en fin de carrière et possibilité d'obtenir un congé sabbatique), mais le calcul résultant de l'information de la Gazette suffit à lui seul à démontrer que la diminution du temps de travail des enseignants obtenu dans le cadre de la nouvelle loi sur le personnel n'est de loin pas à hauteur de celui des autres fonctionnaires.

On comprendra dès lors beaucoup mieux que les enseignants puissent défendre le fait d'être mis au bénéfice des vacances scolaires ; celles-ci leur permettant de prendre leur vacances et d'accomplir une partie de leurs activités professionnelles individuellement ou coopérativement gérées.

Dan

## Du nouveau pour un service plus performant auprès des membres de la SPV

### *Assurances*

Afin d'améliorer la qualité du conseil dans le domaine des assurances, pour les membres de la SPV, le comité cantonal a décidé de confier, **avec effet immédiat**, le rôle de conseiller en assurances à une nouvelle société de courtage, **GEST-UNION S.A.**

GEST-UNION vous a certainement déjà adressé un courrier séparé vous expliquant plus en détail la façon de procéder pour obtenir des renseignements ou des conseils avisés dans ce domaine si particulier qu'est celui des assurances, en particulier celles qui touchent à la maladie.

**Nous vous prions de biffer, sur votre carte de membre 2002, les coordonnées de l'ancienne société de courtage, qui n'a plus de mandat de la part de la SPV pour vous répondre.**

Le comité de la SPV espère qu'à l'avenir, vous serez encore mieux servis et conseillés. Il vous remercie d'avance de lui faire parvenir toutes vos remarques et commentaires à ce sujet. Il en tiendra compte et veillera à ce que vos intérêts soient le souci premier du service de GEST-UNION.

### *Nouveau contrat collectif d'assurance maladie*

Les primes d'assurances maladie augmentent d'année en année, et il est difficile de s'y retrouver ! Une certaine lassitude gagne les assurés qui ont fait l'effort de changer de caisse pour voir aujourd'hui leurs primes augmenter, parfois dans des proportions inquiétantes. Dans ce cadre, le travail de la SPV, pour obtenir des conditions favorables, a été particulièrement long. Nous rappelons qu'il n'est pas possible d'obtenir des rabais sur l'assurance de base, mais que le montant de celle-ci peut être différent d'une caisse à l'autre !

A cause de la législation actuelle, lorsque vous vous assurez dans une caisse très bon marché, vous risquez de voir vos primes augmenter fortement l'année suivante. En effet, la caisse maladie a l'obligation d'augmenter ses réserves financières pour couvrir les risques.

Nous avons donc opté pour un choix raisonnable et avantageux, celui d'une caisse, qui a relativement bien stabilisé ses primes durant ces dernières années. Il s'agit de l'assurance maladie PROGRES qui appartient à HELSANA (caisse-maladie qui compte 3000 affiliés parmi nos membres et leurs familles).

Pour connaître tous les détails et les conditions financières de ce nouveau contrat collectif, veuillez vous référer au courrier séparé qui vous est directement adressé. Bien entendu, les autres contrats collectifs existants sont renouvelés.

Jean-Marc Haller